

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 15 juin 2023, à 19h30, à la Salle Annette-Savoie située au 200, rue Henri-Dunant à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
233, 23 ^e Avenue lot 1 974 358 dossier 2023-00185	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec une marge arrière de 1,6 m au lieu 7,6 m.

Deux-Montagnes, le 30 mai 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques